



---

## FÉDÉRATION NATIONALE

---

Paris, le 2 février 2012

### ATTENTION AUX FAUSSES ANNONCES DE LOCATION D'APPARTEMENT

Depuis quelques mois, Familles de France constate une recrudescence de plaintes émanant de consommateurs s'étant fait flouer en matière de location d'appartement.

En effet, des offres de location d'appartement à des prix anormalement bas par rapport à ceux constatés habituellement dans le marché, pour de grandes superficies et illustrés par des photos alléchantes, sont présentes sur différents sites internet de petites annonces.

Sous prétexte de ne pas être présent dans la même ville que le bien loué voire étant à l'étranger, le « prétendu » propriétaire demande aux personnes intéressées pour louer le bien de lui faire un « mandat cash » d'un montant équivalent au dépôt de garantie auquel on ajoute un mois de loyer.

En réalité, il s'agit d'une escroquerie qui permet au « prétendu » propriétaire d'encaisser une grosse somme d'argent sans que l'on puisse ensuite retrouver sa trace.

**Familles de France avertit** les consommateurs sur le caractère trompeur et abusif de la pratique des « mandats cash » en matière de location d'appartement.

**Familles de France souhaite** que les sites internet de petites annonces, simples hébergeurs prennent des mesures efficaces afin d'enrayer le phénomène croissant de cette escroquerie et contrôlent davantage les contenus mis en ligne via leurs portails.

**Contact presse : Thierry VIDOR - 01.44.53.45.90**

Familles de France, association loi 1901, est un mouvement libre de tout lien politique, confessionnel, syndical et idéologique. L'association est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, agréée organisation nationale de consommateurs, agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public, reconnue organisme de formation.  
**Nous défendons les familles dans leur vie quotidienne et nous représentons toutes les familles sans distinction.**

- Familles de France -